

Règlement et critères des Formations Civique et Citoyenne

La formation civique et citoyenne (FCC) constitue l'un des vecteurs de l'expression et de l'apprentissage de la citoyenneté. C'est pourquoi elle a été rendue obligatoire pour chaque volontaire en Service Civique, par la loi du 10 mars 2010 du Code du Service National. La formation civique et citoyenne constitue avant tout une opportunité pour les volontaires, de se rassembler, dans toute leur diversité, pour échanger, débattre, développer ou exprimer leur citoyenneté, autour des grands enjeux de société et de questions d'actualité, dans un cadre structuré offert par le Service Civique.

A l'attention des tuteurs afin de préparer les volontaires :

L'Organisme de Formation que vous avez choisi a été habilité par les services de l'Etat pour organiser un temps de formation en utilisant des outils relevant de l'animation par la pédagogie active : jeux, quizz, animations sportives et/ou culturelles.

Les contenus de formation respectent une Note de Cadrage¹ élaborée par l'Agence Nationale du Service Civique. Chaque formation propose en outre un socle commun de formation, rappelant les principes et valeurs fondamentaux du Service Civique : l'intérêt général, la citoyenneté, la mixité... Le **respect de ces valeurs** doit être totallement respecté par les volontaires participant à la Formation Civique et Citoyenne.

A l'attention des volontaires, nous attendons de votre part pendant ces deux jours :

Une participation aux temps de formation :

- Respecter les horaires de formation, communiqués dans la convocation.
- Participer à l'ensemble des séquences proposées (*temps de paroles, animations sous forme de jeux, quizz,...*).
- Prendre la parole en grand groupe de manière pertinente.

Une intégration dans la vie collective :

- Établir des relations positives
- Respecter le matériel et l'environnement (*locaux, mobiliers, matériel fongible,...*)

Tout comportement jugé inadapté ou irrespectueux envers le reste du groupe, les lieux ou les formateurs mèneront à une sortie de formation et une médiation entre votre tuteur, vous et le SDJES. Si nécessaire, le contrat d'engagement pourra être rompu sur décision des services de l'Etat.

En tant que tuteur, je m'engage à préparer le ou les volontaires à se préparer à ce temps d'échange citoyen

Nom/prénom du- tuteur ou tutrice :

Signature et tampon de la structure

En tant que volontaire, je m'engage à respecter le bon déroulé de la formation, les lieux, les autres volontaires ainsi que les formateurs

Nom/prénom du de la volontaire :

Signature

¹ <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/cadrage-fcc-avril-2021-pour-site-sc.pdf>